## **LES 12 DEFIS DU SDT**

- 1. Garantir un développement et une prospérité pour tous les territoires
- 2. Lutter contre les inégalités
- 3. S'adapter aux effets du changement climatique et en diminuer les causes
- 4. Répondre aux besoins en logements et en services de proximité
- 5. Positionner la Wallonie sur la carte de l'Europe
- 6. Améliorer la santé et le bien-être de tous
- 7. Décarboner la mobilité et déployer une mobilité équilibrée selon les spécificités territoriales
- 8. Assurer l'accès à une énergie bas carbone
- 9. Développer, restaurer et préserver la biodiversité
- 10. Privilégier l'économie circulaire
- 11. Vivre avec les incertitudes et les changements
- 12. Agir collectivement et de façons coordonnées